

<p><b>MAIRIE</b> DE <b>LALINDE</b> DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mai : <a href="mailto:mairie@ville-lalinde.fr">mairie@ville-lalinde.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le dix sept août, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 12 août 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Bernard DELMARES</p>	
<p><b>PRESENTS</b> : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIEN – MANCEL – BORDAS – DELMARES – BOULLET – WLOCZYSIK – ESPARTA – FLAMANT – VERGEZ – MAZE – BOURRIER</p> <p>Mme MIRAILLES, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr PELÉ, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ</p> <p><b>ABSENTS</b> : Mr BERAUD – Mme CABIANCA</p>		
<p>n° 22.08.17- 01</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Fonds de Solidarité RIBERACOIS</b></p>	<p>Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, Vu l'urgence de la situation,</p> <p>Face aux conséquences dramatiques des orages qui ont frappé le secteur du Ribéracois, le lundi 20 juin 2022 au soir, l'Union des Maires a appelé les communes de Dordogne à participer à une démarche de solidarité départementale pour soutenir les collectivités impactées par cet évènement et par leur intermédiaire, toutes les populations ayant souffert matériellement et financièrement du passage des orages.</p> <p>Sensible aux difficultés importantes que cet évènement climatique a engendrées, Madame la Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Lalinde puisse apporter son soutien et sa solidarité aux communes du secteur du Ribéracois.</p> <p>La commune de Lalinde souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité départemental qui se met en place, à l'initiative de l'Union des Maires de la Dordogne.</p> <p>Aussi, Madame la Maire propose au conseil municipal de soutenir les victimes des conséquences des orages du 20 juin 2022, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :</p>	

- Faire un don d'un montant de 500,00 Euros
- Au fonds de solidarité « Tempête » activé par l'Union des Maires de la Dordogne par le mandatement de la somme précitée sur le compte bancaire dédié dont le RIB a été transmis à la commune par l'UDM24.

Après avoir entendu ce rapport, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de soutenir les victimes des conséquences des orages du 20 juin 2022, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante

- Par un don d'un montant de 500,00€uros auprès du compte bancaire ouvert à cet effet par l'Union des Maires.
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire un don d'un montant de 500 € au fonds de solidarité « Tempête » activé par l'Union des Maires de la Dordogne
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

La secrétaire de séance



Bernard DEVIARÉS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Lalinde, le 18 Août 2022

La Maire,

Esther FARGUES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20220817-22081701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2022

Affichage : 19/08/2022

La Maire, Esther FARGUES

